

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 20 mars 2024

DEL20240320_026

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt mars à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 07 mars précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 17, puis **19** à partir de **19h20** et la **délibération DEL20240214_020** ; **20** à compter de **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), et **21** à **20h**, et la **délibération DEL20240214_026**) ;

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI ;

MONNETIER-MORNEX : Christophe AUGUSTIN (arrivé à **20h** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Laurent CHIORINO ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Dominique BRAND, Patrice DOMPMARTIN (arrivé à **19h30** et à partir de la délibération **DEL20240214_026**), Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD (arrivée à **19h20**, à partir de la délibération **DEL20240214_020**), Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, André PUGIN, Isabelle SAGE (arrivée à **19h20** et à partir de la délibération **DEL20240214_020**) ;

SCIENRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 4

Absents excusés avec procuration : Billy MARQUET, Nadine PÉRINET, Lucas PUGIN, Ludovic WISZNIEWSKI ;

Absents excusés : Sophie BIOLLUZ, David DE VITO, Didier EISACK, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD.

DEL20240320_026 - Impôts locaux - vote des taux 2024

Rapporteur : Madame Régine MAYORAZ, 4^{ème} Vice-présidente en charge des Ressources

VU le CGCT et notamment l'article L5214-23 ;

VU le Code Général des Impôts (CGI) ;

VU la délibération 2021 10 111 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 1^{er} décembre 2021, portant approbation de la feuille de route du projet de Territoire de la CCA&S ;

VU la délibération 2022 007 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 02 février 2022, approuvant le Pacte Financier et Fiscal de la CCA&S ;

VU la délibération DEL20240214_003 du Conseil communautaire de la CCA&S en date du 14^{er} février 2024 portant DOB 2024 et son ROB annexé ;

VU l'avis favorable des membres de la Commission Ressources et du Bureau en date du 05 février 2024 ;

Madame la Vice-présidente expose que depuis le dernier renouvellement général des élus du bloc local, les taux votés par la Communauté de communes, sont restés inchangés jusqu'en 2022.

Elle rappelle en effet, qu'à l'occasion de la préparation budgétaire 2022, il a été décidé d'instaurer la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB), afin de contribuer à présenter un budget principal à l'équilibre, et permettre le financement de la réalisation des infrastructures d'envergure engagées, ainsi que celui des projets issus de la feuille de route approuvée en décembre 2021, confortée par le Pacte financier et fiscal voté le 02 février 2022.

Aussi, et dans le prolongement du DOB qui s'est tenu au cours de la dernière séance du Conseil communautaire le 14^{er} février 2024, il est proposé aux membres du Conseil, de maintenir les taux ci-après :

- Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) : 21,91 % ;
- Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) : 2,44 % ;
- Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) : 4% ;
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) : 6,38 %.

Au vu de l'ensemble de ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **VOTE** le maintien des taux des impôts locaux pour l'exercice 2024, comme suit :
 - **Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :** 21,91 % ;
 - **Taxe sur le Foncier Non Bâti (TFNB) :** 2,44 % ;
 - **Taxe sur le Foncier Bâti (TFB) :** 4% ;
 - **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires (THRS) :** 6,38 %.

Le Secrétaire de séance
Monsieur Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 28/03/2024
Publié, le 28/03/2024